

Commune de SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions**
- Zones de projet possible sous maîtrise collective**
- Zones de contraintes faibles**
- Zones sans contrainte spécifique**

Nature du risque **

- I, i1, i2 : crues des fleuves et des rivières
- M, m : marécages
- I', i' : inondation de plaine en pied de versant
- T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles
- V, v : ruissellement sur versant
- G, g1, g2 : glissements de terrain
- P, p1, p2 : chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- Limite communale
- - - - - Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5000

Réalisation : C. Vincent RTM38 Etabli le : Octobre 1999

Edition : ALP'GEORISQUES Modifié le :

Echelle : 1/10000

